



Commune de Chamblon
MUNICIPALITE

AU CONSEIL GENERAL DE CHAMBLON

**Préavis municipal n° 05/23 du 24 avril 2023
relatif au**

projet de fusion entre les communes de Chamblon, Method, Suscévaz et Treycovagnes

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de présenter au Conseil général le présent préavis.

PREAMBULE

La Municipalité soumet au Conseil général/communal la proposition d'entreprendre un projet d'étude de fusion avec les communes de Chamblon, Method, Suscévaz et Treycovagnes. Afin d'expliquer les tenants et aboutissants de cette importante démarche, le présent préavis est structuré de la manière suivante :

1. **Bref historique**
2. **Objectif du projet d'étude de fusion**
3. **Structure organisationnelle**
4. **Calendrier prévisionnel**
5. **Budget prévisionnel**
6. **Conclusions générales**

BREF HISTORIQUE

Les Syndics puis les quatre Municipalités de Chamblon, Method, Suscévaz et Treycovagnes se sont rencontrés en avril et mai 2022 pour discuter de l'opportunité de démarrer une étude de fusion entre les quatre communes. Ces réunions ont eu lieu en présence de messieurs les Préfets Etienne Roy et Fabrice de Icco ainsi que du délégué cantonal aux fusions de communes, monsieur Laurent Curchod. A l'issue de ces deux séances, la décision a été prise par les Municipalités d'effectuer un sondage auprès des électeurs et des électrices de quatre communes durant le mois de septembre 2022.

L'objectif de ce sondage était de permettre aux autorités communales, et en particulier aux Municipalités, de connaître le sentiment de la population sur l'opportunité ou non de démarrer un projet d'étude de fusion. Ce sondage avait une valeur purement indicative, car il n'a pas été réalisé par un institut de sondage et ne reposait donc pas sur une méthodologie scientifique.

Les résultats du sondage ont été les suivants :

Communes	Bulletins délivrés	Bulletins rentrés	Taux de participation	Oui	Non	Pourcentage (arrondi) d'avis favorable à l'étude
Chamblon	435	238	54.7 %	144	75	60,5 %
Method	442	146	33 %	135	7	92,5 %
Suscévaz	159	90	56.6 %	71	15	78.9 %
Teycovagnes	407	232	57 %	186	38	80,2 %

Compte tenu des résultats très positifs dans les quatre communes, la décision a été prise par les Municipalités au cours des réunions des mois d'octobre 2022 et février 2023 de soumettre aux Conseils, le 24 avril prochain, un préavis commun pour démarrer un projet d'étude de fusion.

La décision a également été prise de réaliser un classeur par commune qui contient un état des lieux de celles-ci dans les principaux domaines d'activités. Ces quatre classeurs sont aujourd'hui disponibles. Ils contiennent des informations qui pourront être reprises par les groupes de travail dans le cadre de l'étude de fusion.

OBJECTIF DU PROJET D'ETUDE DE FUSION

Nos collaborations intercommunales sont nombreuses (écoles, police, défense incendie, paroisse, déchets et eau) et étudier la possibilité de créer une nouvelle commune pour mettre des moyens en commun nous semble être une démarche qui a un sens. En effet, le volume et la complexité des tâches que les communes doivent traiter aujourd'hui nécessitent un appareil administratif plus important et adapté aux exigences actuelles et futures de la gestion publique. Le renouvellement des autorités dans nos petites communes pose aussi parfois quelques difficultés.

L'étude de faisabilité a pour objectif principal d'identifier les avantages et les inconvénients d'une fusion politique et administrative des communes de Chamblon, Method, Suscévaz et Treykovagnes. Les principales thématiques inhérentes à tout projet d'étude de fusion et celles propres à nos communes seront étudiées en profondeur par cinq groupes de travail placés sous la responsabilité d'un comité de pilotage. Cette étude s'étalera sur une année environ, soit du mois de mai 2023 au mois de juin 2024 environ. Les élus communaux ainsi que les collaborateurs communaux seront les acteurs principaux de cette importante réflexion.

Enfin, la période pour démarrer une étude de faisabilité pour une fusion est adéquate, soit dans le premier tiers de la législature, car une analyse sérieuse prend du temps (au minimum une année) et si une convention de fusion devait être décidée au terme de l'étude, il faudrait encore compter au minimum une année avec les différentes votations (Conseils et corps électoraux).

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La structure organisationnelle suivante a été élaborée avec le concours du délégué aux fusions de communes :

Municipalité

La direction du projet d'étude de fusion sera de la compétence des Municipalités. Ce sont les quatre exécutifs qui décideront de la composition des groupes de travail avec le concours des Présidents et Présidentes des Conseils et qui valideront les propositions des groupes de travail à l'issue de l'étude de fusion.

Comité de pilotage (Copil)

La conduite opérationnelle du projet d'étude reviendra à un comité de pilotage (COPIL) formé de deux représentants des autorités par commune, soit le (la) syndic (que) ou un(e) municipal (e) et le ou le (la) président (e) du Conseil général ou communal. Le délégué cantonal aux fusions de communes, une secrétaire du COPIL et la personne chargée de la communication du projet participeront également à toutes les séances.

Groupes de travail

Les cinq groupes de travail seront composés d'élus des exécutifs et des législatifs, de collaborateurs communaux et de tierces personnes directement concernées. Les thématiques suivantes ont été retenues :

- **GT 1** - Finances communales, administration, personnel.
- **GT 2** - Règlements, tarifs, taxes, émoluments, archives, informatique.
- **GT 3** - Services industriels (eau, épuration, déchets, voirie).
- **GT 4** - Routes, chemins, bâtiments, domaines, forêts.
- **GT 5** - Nom, armoiries, autorités, vie associative.

Appui de l'Etat de Vaud

Pour mener à bien ces travaux, les Municipalités et le comité de pilotage (COPIL) pourront compter sur l'appui du délégué de l'Etat aux fusions de communes, M. Laurent Curchod. Son rôle sera d'accompagner et de conseiller le COPIL et les différents groupes de travail tout au long de cette étude en proposant une méthode de travail efficace. Les autres services de l'Etat, y compris la préfecture, seront également à disposition des différents acteurs de l'étude de fusion.

Mandats externes

Finances

L'examen des enjeux financiers est un aspect fondamental lors d'une étude de fusion de communes. Les autorités communales ainsi que la population doivent pouvoir disposer de tous les éléments financiers permettant de se forger une opinion sur les conséquences d'une éventuelle fusion. L'Union des Communes Vaudoises (UCV) apportera son expertise dans ce domaine. Madame Eve Zeender, Conseillère en gestion financière publique, sera la personne de référence à l'UCV.

Communication

La communication tout au long de l'étude permettra d'informer régulièrement les membres des Conseils, les collaborateurs communaux, la population et les médias. La collaboration se fera sous forme de mandat avec une agence de communication disposant d'un savoir-faire dans le domaine de la communication institutionnelle.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Une feuille de route a été établie avec les échéances suivantes :

- **Mai 2023 - Juin 2024** : travaux du COPIL et des groupes de travail.
- **Juin 2024 - Septembre 2024** : rédaction du rapport final sur l'étude de faisabilité.
- **Octobre 2024** : adoption du rapport final par les Municipalités et présentation du rapport à la population.
- **Novembre - Décembre 2024** : vote des conseils sur le rapport final de l'étude de faisabilité et décision sur la rédaction ou non d'une convention de fusion

BUDGET PREVISIONNEL

Prestations	Coûts
Mandat communication	CHF 17'000
Mandat armoiries	CHF 8'000
Impression tout-ménage, flyers etc..	CHF 6'000
Réalisation des classeurs – état des lieux des communes	CHF 10'000
Défraiements COPIL et groupes de travail ¹	CHF 40'000
Divers et imprévus	CHF 5'000
TOTAL	CHF 86'000
Subvention Etat de Vaud	CHF 43'000
Solde à la charge des communes ²	CHF 43'000

¹ Le défraiement des membres du COPIL et des GT est de CHF 90.- par séance.

² Ce montant est divisé entre les quatre communes (franc/habitant selon StatVD au 31.12.2022).

Montant (arrondi) pour chaque commune

Chamblon : 567 habitants au 31.12.2022 = **CHF 12'240**
Method : 685 habitants au 31.12.2022 = **CHF 14'790**
Suscévoz : 220 habitants au 31.12.2022 = **CHF 4'750**
Treycovagnes : 520 habitants au 31.12.2022 = **CHF 11'225**

Participation financière de l'Etat de Vaud

L'Etat accorde une aide financière aux communes destinée à couvrir une partie des frais liés à une étude de fusion (50% des coûts de l'étude). Cette aide n'est octroyée par le Conseil d'Etat qu'aux communes ayant un projet de fusion qui aura été accepté (y.c le budget) par toutes les Municipalités et tous les Conseils communaux ou généraux, c'est-à-dire aux projets ayant reçu le soutien explicite des organes communaux.

CONCLUSIONS GENERALES

Comme cela a été dit précédemment, le principal objectif de l'étude sera d'évaluer de manière objective les avantages et les inconvénients d'une fusion de nos quatre communes. La Municipalité considère que le périmètre est opportun pour cette étude avec des communes qui se connaissent bien et qui travaillent ensemble depuis longtemps.

A l'issue de cette étude, un rapport final sera établi et présenté à l'ensemble des Conseils puis à la population des communes concernées. En tout état de cause, il appartiendra in fine à chaque Conseil de se prononcer, sur la base des conclusions du rapport final, s'il est opportun ou non de poursuivre cette démarche en établissant une convention fusion. Le présent préavis concerne uniquement le démarrage d'une étude de fusion.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Général, vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour, vu le présent préavis de la Municipalité et du rapport de la Commission :

Article 2 : d'adopter le budget prévisionnel pour l'étude de fusion et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 12'240.- représentant sa contribution financière pour cette étude (montant de la subvention de l'Etat déduite) ;

Article 3 : de prélever ce montant sur les recettes courantes ou la fortune communale.

Approuvé par la Municipalité en sa séance du 13 mars 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
 Le Syndic La Secrétaire
 Max Holzer Rachelle Hofmann

Présentation de la structure organisationnelle de l'étude de fusion

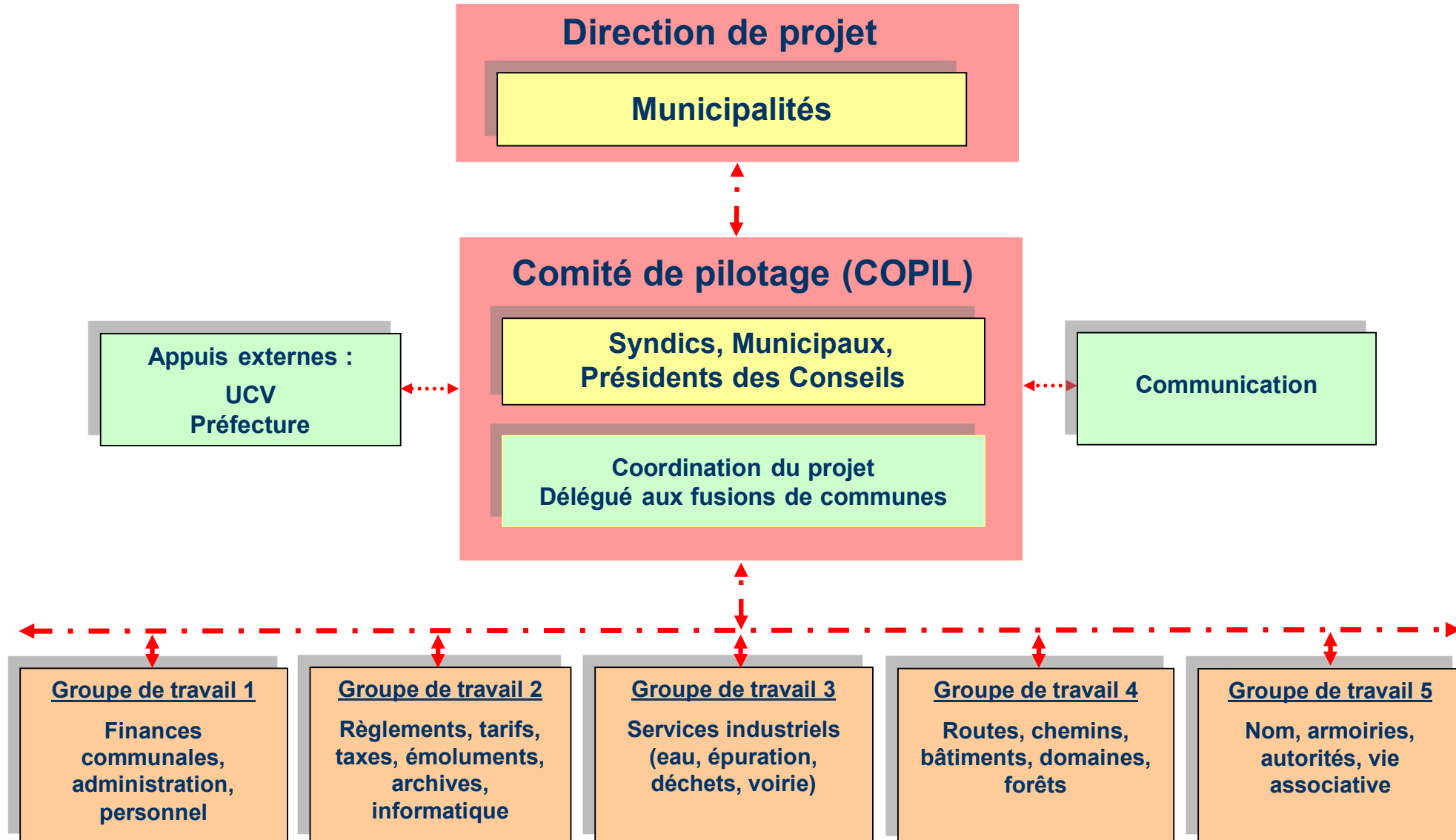
Lundi 6 février 2023



Etude de fusion des communes de Chamblon, Mathod, Suscévaz et Treycovagnes



Etude de fusion des communes



Thématiques des Groupes de travail

Groupes de travail

- **GT 1** : Finances communales, administration, personnel
- **GT 2** : Règlements, tarifs, taxes, émoluments, archives, informatique
- **GT 3** : Services industriels (eau, épuration, déchets, voirie)
- **GT 4** : Routes, chemins, bâtiments, domaines, forêts
- **GT 5** : Nom, armoiries, autorités, vie associative

Thématiques des Groupes de travail

Groupe de travail 1 : Finances communales, administration, personnel

Finances

- Structure des quatre communes.
- Coefficient fiscal pour les personnes physiques et morales et taux de l'impôt foncier.
- Recettes fiscales.
- Simulation des charges péréquatives.
- Patrimoine administratif et financier.
- Endettement.
- Investissements et marge d'autofinancement.
- Point d'impôt d'équilibre.

Thématiques des Groupes de travail

Groupe de travail 1 : Finances communales, administration, personnel

Administration

- Emplacement des différents services communaux.
- Fonctionnement des différents services communaux.
- Propositions de stratégie de réorganisation des prestations communales en cas de fusion des quatre communes (emplacement de la nouvelle administration et des autres services etc..).

Thématiques des Groupes de travail

Groupe de travail 1 : Finances communales, administration, personnel

Personnel

- Personnel communal - nombre de collaborateurs/trices (ETP)- équivalent temps plein.
- Coût global des collaborateurs-trices par commune.
- Propositions de stratégie RH en cas de fusion des quatre communes.

Thématiques des Groupes de travail

Groupe de travail 2 : Règlements, tarifs, taxes, émoluments, archives, informatique

Règlements, tarifs, taxes, émoluments

- Dresser la liste de tous les règlements communaux et intercommunaux.
- Préciser quels seraient les règlements communaux de l'une des quatre communes qui pourraient s'appliquer provisoirement à la nouvelle commune en cas de fusion.
- Préciser quels seraient les règlements communaux de l'une des quatre communes qui devraient continuer à s'appliquer provisoirement dans chacune des anciennes communes avant l'élaboration d'une nouvelle réglementation.

Thématiques des Groupes de travail

Groupe de travail 2 : Règlements, tarifs, taxes, émoluments, archives, informatique

Archives

- Etat de situation, documents à conserver pour la nouvelle commune, local pour entreposer les archives etc...

Informatique

- Analyse des quatre réseaux informatiques et des applications utilisées. Déterminer comment les données informatiques des quatre communes pourront fusionner.

Thématiques des Groupes de travail

Groupe de travail 3 : Services industriels (eau, épuration, déchets, voirie)

Voirie

- Situation générale (infrastructures), constats et investissements futurs. Propositions en cas de fusion.

Déchets

- Situation générale (infrastructures), constats et investissements futurs. Propositions en cas de fusion.

Eau et Epuration

- Taxes.
- Investissements futurs dans les infrastructures (conduites etc..). Propositions en cas de fusion.

Thématiques des Groupes de travail

Groupe de travail 4 : Routes, chemins, domaines, forêts, bâtiments

Réseau routier, chemins communaux

- Situation générale, constats et investissements futurs pour le réseau routier, y.c pour les principaux chemins communaux.

Domaines agricoles et viticoles

- Répertorier les domaines agricoles et viticoles.
- Identifier les principaux investissements à effectuer.

Forêts

- Nombre d'hectares.
- Organisation forestière.

Thématiques des Groupes de travail

Groupe de travail 4 : Routes, chemins, domaines, forêts, bâtiments

Bâtiments administratifs et financiers

- Répertorier l'ensemble des bâtiments administratifs et financiers.
- Identifier les bâtiments susceptibles d'être réalisés ou de changer d'affectation.

Parcs, promenades, jardins et cimetières

- Répertorier les principaux parcs, promenades, jardins et cimetières.
- Identifier les principaux investissements à effectuer.

Thématiques des Groupes de travail

Groupe de travail 5 : Nom, armoiries, autorités, vie associative

Nom

- Définir le nom de la nouvelle commune.

Armoiries

- Définir les armoiries de la nouvelle commune.

Thématiques des Groupes de travail

Groupe de travail 5 : Nom, armoiries, autorités, vie associative

Autorités

Conseil communal

- Déterminer, en cas de fusion, le nombre des membres du Conseil communal.
- Etudier la possibilité de découper la nouvelle commune en arrondissements électoraux fondés sur les anciennes frontières communales.

Municipalité

- Déterminer, en cas de fusion, le nombre des membres de la municipalité.
- Etudier la possibilité de découper la nouvelle commune en arrondissements électoraux fondés sur les anciennes frontières communales.

Thématiques des Groupes de travail

Groupe de travail 5 : Nom, armoiries, autorités, vie associative

Vie associative

- Répertorier les associations, clubs et autres entités actifs dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs et qui bénéficient de subventions communales et/ou d'avantages en nature.
- Déterminer quelle pourrait être la politique de la nouvelle commune sur le plan du soutien auprès de ces acteurs de la vie associative.

Calendrier prévisionnel

Mai 2023 - Juin 2024 : travaux du COPIL et des Groupes de travail.

Juin 2024 - Septembre 2024 : rédaction du rapport final sur l'étude de faisabilité.

Octobre 2024 : adoption du rapport final par les Municipalités et présentation du rapport à la population.

Novembre 2024

Vote des conseils sur le rapport final de l'étude de faisabilité et décision sur la rédaction ou non d'une convention de fusion